eccissien

Album

La semaine du Développement Durable

page 8

Coup d'œil

Travaux de réhabilitation Rue Émile Cloud

page 16

Dossier Encart détachable

Le budget 2009

page 17

Sport

7º édition des 10 km de Serris Val d'Europe

page 30

Au quotidien

Un peu de civisme pour un meilleur cadre de vie

page 38

Serris

www.mairie-serris.net



Info Mairie









Hôtel de Ville de Serris
 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
 77 706 Marne la Vallée cedex 4

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mairie du Bourg de Serris
 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
 Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14 hoo-18 hoo

Mardi à vendredi :9 $h\infty$ -12 $h\infty$,14 $h\infty$ -18 $h\infty$

Samedi:9 hoo - 12 h oo

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi:14 hoo-18 h oo

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis :

Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) **Courriel :** maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63 Courriel : amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90 Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15 Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Papiers d'identité et vacances

Vous avez prévu cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une carte nationale d'identité en cours de validité,
- soit d'un passeport en cours de validité pour les pays qui le demandent.

ATTENTION pour les États-Unis : vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique ou biométrique. Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompressible. De plus, la mise en place du passeport biométrique pourrait occasionner un délai supplémentaire.

Pour être sûr d'avoir vos papiers à temps, n'hésitez pas à effectuer vos démarches dès à présent.

Horaires d'été : du 15 juillet au 14 août 2009

Du mercredi 15 juillet au vendredi 14 août 2009, les horaires d'accueil du public à l'Hôtel de Ville et à la Marie du Bourg seront les suivants :

- Lundi : de 13 h 00 à 17 h 00 (permanence téléphonique de 8 h 00 à 12 h 00)
- -- Du mardi au vendredi : de 8 h oo à 12 h oo et de 13 h oo à 16 h oo
- Samedi: de 9 h oo à 12 h oo (seul le service État Civil, à l'Hôtel de Ville, sera ouvert le samedi matin)

Attention : durant cette période, le service Maëlis sera ouvert uniquement l'après-midi.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2008-2010

 3° équipement Petite Enfance :
 2009

 Lycée définitif :
 2010

 2° Gymnase :
 2010

 Piscine intercommunale :
 2010



Piscine intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Le Conseil Municipal a voté le budget de la commune en mars dernier, le premier budget de cette mandature prend en compte les besoins et les réalités financières et économiques de notre commune ; tout ceci sans augmentation de la fiscalité communale.

Expression de sérénité et d'équilibre, il nous donne les moyens de continuer à **agir dans la clarté et la cohérence** afin de rendre la plus efficace possible l'action municipale tout **en continuant d'être présents sur le terrain et à votre écoute.**

Pour nous, la proximité existe par le partage d'un même espace de vie et au travers d'émotions communes.

Les festivités organisées sur notre territoire participent grandement à cette volonté de convivialité. Retrouver des voisins, des amis ou de la famille, le temps d'un spectacle, d'une animation, d'un bal, est un véritable facteur de mixité et de cohésion sociale, d'égalité et de rapprochement intergénérationnel.

Les opportunités de se réunir et de se divertir dans une atmosphère ludique et conviviale sont nombreuses et variées. **Nous attachons une grande importance à l'animation** : elle permet de renforcer les liens entre habitants, et elle conforte le dynamisme et l'attractivité de notre ville.

Si des moments festifs et de détente peuvent se dérouler sur notre territoire, c'est certes grâce au soutien financier et matériel de la ville, mais pas uniquement : ils existent également et avant tout grâce aux associations, à l'engagement et à l'altruisme de bénévoles que je tiens à remercier.

Ces différents acteurs associatifs ont toute notre confiance. Leurs actions contribuent indéniablement à la richesse de notre ville. Elles permettent de renforcer le lien social, et elles participent grandement à la promotion et à la valorisation de notre territoire. C'est pour cela que nous avons tenu par notre budget et les subventions accordées à les aider et les accompagner dans leurs projets.

C'est tous ensemble que nous rendons encore plus notre ville belle et accueillante.

Denis Gayaudon,

1 pende

Maire de Serris.

Le Serrissien

Directeur de la publication :

 Denis Gayaudon,
 Maire de Serris.

Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication : Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

• Photos :

Service Communication

Conception graphique :

 Service Communication.

Impression :

Imp. Concept Promotion Tél. : 01 60 42 44 40.

• Tirage :

4 000 ex. Dépôt légal : 2º trimestre 2009



EN VUE, TRÈS VITE

4

- 3^e Marathon photo Fnac.
- Planète Sport cet été.
- Recrutement de Jeunes Sapeurs Pompiers.
- Élections Européennes.
- Fête de la musique 2009.
- Exposition à l'Hôtel de Ville.

L'ALBUM DE SERRIS



- Semaine du Développement Durable.
- Chasse aux œufs.
- Une maison géante.
- Carnaval 2009.

COUP D'ŒIL

- Travaux de réhabilitation de la rue Émile Cloud
- 16
- L'Unicef recrute.
- Les jeunes Serrissiens ont du cœur.
- Pour un territoire durable.
- Modification du POS de la ZAC du Bourg.
- Présence Verte.
- Plan canicule.

DOSSIER

■ Budget 2009. Encart détachable.

17

Le budget 2009

17

SPORTS

- Stage Sport/Culture.
- Les Randonnées Serrissiennes au Puy de Dôme.
- 7° édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe

AU QUOTIDIEN

- Un peu de civisme pour un meilleur cadre de vie
- Déjections canines.
- Opération Tranquillité Vacances.
- Le compostage.
- Nouveaux commerces et services.

DÉMOCRATIE

- Délibérations du Conseil Municipal
- Tribunes.





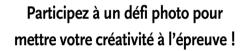
En Vue très vite

À l'affiche

Troisième Marathon

Photo numérique Mairie de Serris - Fnac

Pour la troisième année consécutive, la Fnac Val d'Europe, en partenariat avec la Mairie de Serris, organise le Marathon Photo Numérique de Serris



Illustrez 3 thèmes dévoilés tout au long de la journée et rapportez vos 2 clichés par thème dans le temps imparti.

- Composez votre équipe de 2 personnes,
- Inscrivez-vous à l'accueil de la FNAC Val d'Europe,
- Munissez-vous de votre appareil photo numérique et d'une carte mémoire vierge

Déroulé du Marathon

9 h oo : rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Serris pour le coup d'envoi du marathon.

10 h 00-12 h 00 : Annonce du 1er thème à illustrer.

12 h 15 : départ en bus pour un déjeuner ensemble Chez Gaston au Petit Pavé dans le Bourg de Serris.

14 h oo à 18 h oo : Annonce des 2e et 3e thèmes.

Inscriptions du 12 au 30 mai 2009, à l'accueil de la Fnac Val d'Europe, 14 Cours du Danube 77 711 Serris.

Modalités d'inscriptions disponibles à l'accueil du magasin Fnac ou sur www.marathonphotofnac.com.







Clichés réalisés lors de la 2º édition du Marathon Photo numérique Fnac - Mairie de Serris en 2008.

À gagner :

I^{er} PRIX :

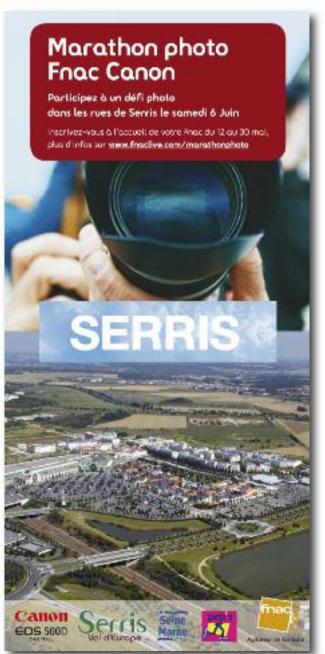
Reflex Canon EOS 450D et objectif 18-55 IS

2e PRIX:

Compact PowerShot SX10 IS

3º PRIX:

Compact IXUS 100 IS





Planète Sport cet été...

Du 3 au 13 juillet 2009,

le service Enseignement et Sports propose cet été la mise en place d'un séjour sportif dans le Finistère à Santec, pour les enfants âgés de 9 à 13 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activités de pleine nature et de glisse (eau*)" : char à voile, wave ski, cerf-volant, randonnées, sport de plage...

Les 15 jeunes qui seront accueillis sur ce séjour seront hébergés en gestion libre sur un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative constituée de deux éducateurs sportifs municipaux, ainsi que d'une animatrice vacataire.

Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.

*Suite à la nouvelle réglementation concernant les activités nautiques, un test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques est nécessaire pour l'inscription. Vous pouvez obtenir ce certificat auprès des piscines.

Retrait des dossiers, renseignements et inscriptions auprès du service Maëlis à l'Hôtel de Ville de Serris. Tél. : 01 60 43 67 92. Courriel : maelis@mairie-serris.net











Recrutement de jeunes Sapeurs Pompiers

La caserne de Chessy ouvre une section de jeunes sapeurs-pompiers au mois de septembre prochaîn

> bevenir JSA, e'est vivo une expérience unique, découvrir le force du travail en équipe, apprendre les gestes qui sauvenit.

C'ast aussi s'imiter aux techniques de sacours et de lutte contre les incendies, ainsi que pratiquer plusieurs sports ...

fous avez entre 12 et 13 ans et vous étes intéressé, venez le samedi 13 juin à 14in au centre de secours de Siessay pour toutes les informations complémentaires et votre inserlation

Pour une pré-inscription, contacter le groupe de formation : jspydessappete.net

En Vue très vite

À l'affiche

6

Élections Européennes

Les Élections Européennes auront lieu le **dimanche 7 juin 2009, de 8h00 à 18h00,** (un seul tour). Le scrutin se déroule tous les 5 ans depuis 1979 et a pour but de désigner les représentants français au Parlement Européen.

Nous vous rappelons que la ville de Serris compte 3 bureaux de vote situés comme suit :

Bureau de vote n° 1:

Hôtel de Ville – 2 Place Antoine Mauny

Bureau de vote n° 2:

Mairie du Bourg – 12 Rue Émile Cloud

Bureau de vote n° 3:

Groupe Scolaire R. Doisneau – 5 Place Thomas le Pileur

Le numéro du bureau de vote est précisé sur votre carte d'électeur.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h oo à 18 h oo sans interruption.

Pour voter, il vous sera demandé, votre pièce d'identité* ainsi que votre carte d'électeur.

* Liste des pièces d'identité recevables :

- Carte nationale d'identité (même périmée),
- Passeport (même périmé),
- Carte de combattant de couleur chamois ou tricolore,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire avec photographie délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'État,
- -Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air,
- -Permis de conduire,
- Permis de chasser avec photographie,
- -Titre de réduction de la SNCF avec photographie.

Tous ces titres, hormis la CNI et le passeport, doivent être en cours de validité.

En cas d'absence ce jour-là, il vous est possible de voter par procuration selon les modalités suivantes :

Principe:

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

L'électeur choisi (le mandataire) doit, pour voter à sa place :

- être inscrit dans la même Commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote,
- ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration

a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir deux procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).

Conditions à remplir :

Les motifs pour lesquels le vote par procuration est admis sont les suivants :

- des obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- l'état de santé, un handicap, ou l'assistance à une personne malade ou infirme,
- le suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- des vacances,
- l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

Établissement de la procuration :

Lieux d'établissement:

Le mandant doit se présenter en personne :

- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail,
- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Coût: Gratuit.

Pièces à fournir :

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur, mentionnant le motif de l'empêchement.

Depuis décembre 2003, il n'est plus demandé d'autres pièces justificatives.

Délais:

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible, pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la Mairie et de son traitement en Mairie.

La procuration est valide pour une seule élection.



Fête de la Musique 2009

La musique fait sa fête le dimanche 21 juin prochain!

Avis aux mélomanes amateurs ou professionnels et aux curieux en tous genres!

Cette année, 5 communes s'associent pour faire frémir vos oreilles:

▶ Serris:

À partir de 16 h 00 - Halle de la Ferme des Communes :

- Les Peeplates et Tuesday
- La grande Harmonie du conservatoire Jean-Sébastien Bach de Bussy-Saint-Georges (musique classique musiques de films);

À partir de 20 h 00 - Parvis de l'Hôtel de Ville :

- Ommm (chanson a capella),
- Funde (reggae),
- Broken Box (rock français).

► Coupvray

À partir de 17 h 00 - Gymnase D.Douillet :

- Chorale de l'école élémentaire de Coupvray (répertoire de chansons orientales),
- Ensemble de musique de chambre égyptien Lumière et Espoir "Al Nour Wal Amal" (musique classique occidentale et orientale).

Seul ensemble au monde à rassembler 36 musiciennes aveugles, l'orchestre rendra un hommage exceptionnel à la mémoire de Louis Braille, l'enfant du pays dont on fête le bicentenaire de la naissance en 2009.

Reconnu au plan international. Il a notamment participé à l'ouverture des Jeux Olympiques d'Athènes.

900 personnes sont attendues, dont l'ambassadeur et le consul d'Égypte en France. Un concert symbolique et de très grande qualité à ne pas manquer.

Entrée gratuite. Renseignements en mairie : 01 64 63 43 00.

Magny le Hongre

Scène de File 7 :

- 16hoo: Black Louloute (rock),
- 17h00 : les élèves de Double Croche,
- 18hoo: Proletaria (metal),
- 19hoo : Lubeng K (metal),
- 20hoo: Anima (punk rock),
- 21h00 : Later box (rock),
- 22hoo : Kop (metal) ;

Scène place de l'Église :

- 15h30: Oxygène (comédie musicale Nuances Événements),
- 16 h 30 : Strike the Eight Ball (rock),
- 17 h 30 : Crazy Hours (reprises rock),
- 18 h 30 : Hi Fi Mofo's (rock),
- 19 h 30 : Glubax (rock),
- 20 h 30 : Apple Jack (rock),
- 21 h 30 : Famille Grendy (rock),
- 22 h 30 : **No Sub** (rock) ;

Scène de l'Hôtel de ville :

- Programme en cours

▶ Bailly-Romainvilliers

À partir de 15 h 00 - Maison des Arts :

- Métal, rock, variété.

À partir de 16 h 30 - Place de l'Europe :

- Jazz, Salsa, Rock et Country.

Chessy

À partir de 16 h 00 - Devant la Grange :

- École de musique de Chessy,
- Groupes locaux.

Pour connaître le détail des manifestations de la Fête de la musique, consultez les sites internet des communes :

www.mairie-serris.net www.chessy77.fr www.magnylehongre.fr www.coupvray.fr www.bailly-romainvilliers.fr www.file7.com



Exposition

Dans le cadre du projet Livre initié sur la Commune de Serris et axé sur la sensibilisation des jeunes enfants à la lecture et à la culture (tant en structure d'accueil petite enfance qu'en école maternelle), l'Association "Éclats de Lire" a organisé une exposition photos sur le thème du Livre et de l'Enfant.

Cette initiative résulte de la volonté de la commune de Serris à promouvoir le Livre pour donner à tous le goût de lire. L'objectif principal consiste à "faire sortir" les rendez-vous Lecture de l'enceinte des écoles où ils ont été organisés.

Cette exposition met en scène :

- -le livre : l'objet livre tel une denrée précieuse mise en valeur dans le cadre d'une démarche artistique efficace,
- -l'enfant : l'enfant dans sa relation avec le livre, l'enfant comme le héros et "l'élément clef" de ces moments de partage et de découverte que seule la lecture peut offrir.

De façon plus globale, la mission de l'Association "Éclats de Lire", au travers de cette exposition, est d'aller à la rencontre des Serrissiennes et Serrissiens qui n'auraient pas été "touchés" par les rendez-vous lecture, d'évoquer le thème de la littérature enfantine sous un jour nouveau. De témoigner par des clichés que le Livre et l'Enfant, ça peut être une grande histoire d'amour.

Sur le plan artistique, le but de cette exposition est de faire du livre, un objet dont l'esthétique, par sa forme, son volume, ses couleurs et son graphisme, méritant d'être immortalisé au même titre que toute œuvre d'art, reconnue et appréciée.

Dans l'art, chacun le sait tout est toujours relatif. À chacun sa Joconde !!!

Exposition jusqu'au 11 juin 2009, dans le hall de l'Hôtel de Ville, aux horaires habituels d'ouverture.



Album de Serris

Développement Durable

PASSEZ AU DURABLE LE ÇA MARCHE! CA MARCHE! SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

du développement durable

Nos habitudes de consommation ont un impact direct sur les problématiques de développement durable. Adopter une consommation responsable c'est agir au quotidien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger la biodiversité, favoriser les économies d'énergie...

C'était le message lancé par le MEEDDAT (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) pour sa 7^e édition de la Semaine Nationale du Développement Durable sur le thème de la consommation durable.

Cette année, la municipalité de Serris a souhaité répondre à l'appel à candidature initié par le MEEDDAT en s'inscrivant à cette Semaine du Développement Durable, dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à ses enjeux. En proposant un vaste programme, notre candidature a été retenue par le Comité de sélection dans la liste officielle des participants (+ de 3 000 manifestations dans toute la France).

Lors de la 1^{re} Semaine du Développement durable en 2003, le gouvernement venait d'adopter la "Stratégie Nationale du Développement Durable" dont l'une des priorités était l'information et la sensibilisation du citoyen face aux phénomènes globaux.

Au mois de décembre dernier, le Conseil Municipal approuvait à l'unanimité le lancement de son projet d'Agenda 21. Ce projet verra le traitement évoluer dans un

contexte où toutes les énergies politiques convergeront autour d'une organisation plus globale et vertueuse.

L'organisation de cet événementiel s'inscrit par conséquent dans la continuité d'une action locale visant à promouvoir le passage à des comportements responsables à tous les niveaux. Un mois avant étaient présentées, puis adoptées à l'unanimité, les perspectives de développement de notre commune tenant compte d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et de la création d'un éco-quartier.







Martine OFFROY

Maire Adjointe
Déléguée à L'Environnement
et au Développement

Durable



Soirée d'ouverture : 1^{er} avril.

La mairie du Bourg s'était parée pour l'occasion d'une exposition sur le développement durable, ainsi que sur les actions menées depuis des années dans le traitement de notre cadre de vie. Ce lieu pourrait être à terme un espace d'échanges et de concertation autour de notre projet d'agenda 21.





Soirée-conférence sur la maîtrise des énergies : 2 avril.

Le secteur du bâtiment est la 2^e source d'émission de CO2 (après le transport). Cette réunion d'information, animée par M. BRUX du pôle Habitat Durable, M.COULEUVRE et M. DUMONT, fut l'occasion de présenter les différentes possibilités de limiter les consommations d'énergie en recourant aux énergies renouvelables.





Parcours écologique : 5 avril.

Découvrir à vélo le Serris de demain : c'était le thème retenu pour cette année ciblant pour l'occasion les perspectives de développement et d'aménagement durables proposées par la Municipalité et présentées dans le Serrissien n° 57. Le circuit a permis aux nombreux participants d'appréhender dans les détails les objectifs de ce projet et les enjeux qui en découlent. Cette découverte en vélo s'était enrichie au préalable d'une présentation du schéma d'intention en 3D, présentée par notre architecte urbaniste, M. VASSORD, qui nous a accompagnés tout au long de cette matinée ensoleillée.



Pique-nique bio : 5 avril.

Le vélo est une activité physique aux nombreuses vertus relaxantes réconciliant le corps avec la nature. Partis 2 heures durant à la reconnaissance du patrimoine communal, où l'alternance paysagère révèle une nature en pleine reconstitution, nous avons rejoint les animateurs des centres de loisirs qui installaient leurs ateliers ludiques et pédagogiques dans la cour de la Ferme des Communes. Un agréable moment de détente et d'échanges nous attendait autour d'un repas bio, entre jeux, compositions d'épouvantails, balades en voiture et vélo électriques, découverte de toilettes sèches, tout au long de cet après midi riche en événements...





















Album de Serris

Développement Durable

10









Ateliers Enfance Jeunesse:

Le service enfance jeunesse s'est mobilisé durant toute la semaine du Développement Durable en réalisant des ateliers dans les groupes scolaires de la commune et notamment le dimanche 5 avril, journée phare, où les animateurs proposaient plusieurs stands.

Un grand merci à eux pour leur mobilisation, leur motivation et leur efficacité!









Soirée de clôture : 7 avril.

Diffusion du film "la 11º heure, le dernier virage", documentaire traitant à la fois du dérèglement climatique, des catastrophes naturelles et des solutions parfaitement envisageables permettant d'éviter le pire...

Suivi d'un débat à la salle de spectacle de la Ferme des Communes animé par M. Rolland, membre du Collectif Écologie Durable







Remises de récompenses : 5 avril.

À 18 heures la cour de la Ferme des Communes résonnait de bonne humeur, au rythme du chant des oiseaux et d'une fin de journée lumineuse marquée par la présence de nombreux Serrissiens venus partager leurs expériences et leurs passions. C'est donc dans une ambiance champêtre que nous avons eu plaisir à récompenser les initiatives créatives qu'il s'agisse d'ornements de jardins, de décorations de Noël, d'élaborations d'épouvantails et pour la première fois, de démarches exemplaires en faveur du développement durable.

Initiatives Développement Durable:



M. UGOLIN: un Serrissien soucieux de l'environnement qui souhaite créer son activité sur le thème de la collecte et du recyclage de l'acier. Souhaitons-lui bonne chance pour la création de son entreprise.



M. ALVES : La géothermie a été l'élément déterminant dès la conception de sa propriété, qui intègre également d'autres critères visant à réduire les dépenses énergétiques.



M. M^{me} POUPLY: ayant pris conscience de l'impact favorable des énergies renouvelables, c'est sur l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un contrat avec EDF que leur choix s'est porté.



M. BOUCHAKOUR: Cofondateur d'Hotelauvert, ce Serrissien participe à "BFM académie", un concours qui récompense les jeunes créateurs où il vient d'accéder au rang de demi-finaliste. La finale ayant lieu en juin, encourageons-le en votant sur www.radiobfm.com.



M. Mme DUCHAUSSOY: À première vue, le choix architectural ne laisse aucun doute, car construit tout de bois, leur pavillon bâti il y a 3 ans s'inspirait déjà des maisons "vertes": chauffage bois, récupération des eaux de pluie...



M. M^{me} BERNARD: Un bel exemple de transformation réussie d'un bâtiment industriel en habitat écologique (chauffage au bois, utilisation du chanvre comme isolant naturel, bardage bois)...



Olivier GILET: Sensible à l'écologie, notre talentueux animateur a présenté 2 objets inédits qu'il a lui-même conçus: le vélo électrique familial et les toilettes sèches utilisant la sciure et pouvant servir de fertilisants pour le jardin sans dégager d'odeur.

Bravo et merci à eux pour leur témoignage qui constitue un formidable exemple de diffusion des bonnes pratiques démontrant ainsi que la protection de l'environnement peut s'apparenter à un art de vivre au quotidien responsable et durable. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Nous formons le souhait que vous serez encore plus nombreux l'année prochaine.

Album de Serris

Animation

Chasse aux œufs !!!



Le lapin de Pâques n'a pas épargné la commune de Serris! Les services Enfance-Jeunesse et Petite Enfance ainsi n'ont pas manqué cette occasion d'organiser leur chasse aux œufs...

Le dimanche 12 avril dernier, les services Enfance-jeunesse et Petite Enfance ont proposé la traditionnelle chasse aux œufs. Les 0-3 ans avaient ainsi rendez-vous au square des Tournesols pour une chasse à l'œuf et une séance de maquillage. Après la dégustation, les enfants ont pu profiter des jeux pour enfants du square.

Au Parc des Communes, les 3-10 ans ont mêlé gourmandise et jeu en devant surmonter des épreuves pour obtenir leurs récompenses gourmandes.













L'Arnicale des locataires de la Résidence Urbaine de France, du cours de Danube, sous l'initiative de son président David Combe, a organisé lundi 13 avril, une grande chasse aux œufs dans la résidence, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.







Edwige COLOMBET Maire Adjointe Déléguée à l'Enfance et à la Restauration



Inauguration du Hameau de l'Espoir

Le lundi 16 mars, ${\sf M}^{\sf me}$ Christine Boutin, Ministre du Logement est venue inaugurer le Hameau de l'Espoir de Serris.

M^{me} Christine Boutin, Ministre du Logement en compagnie de M. Gayaudon, Maire de Serris.

Lors de cette inauguration, Madame la Ministre a annoncé le lancement de plusieurs opérations de ce type, notamment à Caen et à Strasbourg.



Une maison géante!

Le samedi 4 avril dernier, une maison géante avait investi la salle polyvalente de l'École Jules Verne.

La maison peut être dangereuse pour un enfant, encore faut-il en prendre conscience...

Organisée par le RAM (Relais Assistantes Maternelles) cette animation ludopédagogique montrait une maison à travers la vision d'un enfant de 2 ans avec des dimensions multipliées par 2 et les poids multipliés par 3!

Chaque jour, les accidents domestiques font 55 morts en France, contre 15 pour les accidents de la route.

Des animateurs d'ALEP (à l'école de la prévention) ont accueilli les enfants et leurs parents dans la maison afin de les informer et de leur démontrer les risques quotidiens d'une maison lambda.







Album de Serris

Animation

Carnaval 2009 Les Arts de Rue

Samedi 9 mai, le traditionnel carnaval de la Commune n'a pas eu la chance d'être accompagné par le Soleil.

L'édition du carnaval 2009 avait pour thème les arts de la rue : au programme ateliers graff, initiation à la jonglerie, maquillage, cracheurs de feu, animation musicale et le défilé dans les rues de la Commune. Intéressé par ce programme, un invité inattendu s'était malheureusement joint à la fête : la pluie. Depuis plus de 9 ans, le carnaval avait toujours eu la météo à ses côtés ; cette animation avait certes connu le froid ou la grisaille mais jamais de temps aussi peu propice à venir s'amuser.





Heureusement que les Serrissiens sont courageux ! Plus de 80 personnes ont quand même bravé les intempéries. Même si le défilé, l'atelier jonglage et le spectacle final de jonglerie enflammée ont dû être annulés, les animateurs du service Enfance Jeunesse ont cependant ouvert les ateliers. Les Serrissiens ont donc pu s'initier au graff, se faire maquiller, profiter de la collation, de la parade des ballons et surtout de la bonne humeur qui a éclairé cette journée bien maussade.







Gilbert
BRULFERT
Conseiller Municipal
Délégué à L'Animation
et au Jumelage



Depuis le 1^{er} septembre 2008, l'armée de terre, la marine nationale et l'armée de l'air ont entamé la mutualisation de leurs moyens dans le domaine du recrutement en créant les CIRFA: Les Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées. Du 1^{er} au 4 avril, les trois armées étaient invitées par le Centre Commercial du Val d'Europe afin de présenter leurs carrières, leurs métiers et leurs spécificités. Il s'agissait de la première action de recrutement commune et de grande envergure.









Le 5° Forum de l'Emploi au Val d'Europe s'est tenu au centre commercial le mercredi 8 avril dernier. À l'initiative du SAN et en partenariat avec le pôle Emploi de Serris, ce forum a pour but de faire rencontrer des recruteurs et des demandeurs d'emplois et de sensibiliser aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Quelques nouveautés cette année : un accès spécifique "Jobs d'été" et des ateliers collectifs accès sur la découverte des métiers de la restauration collective et sur les techniques de recrutement.



Le samedi 28 mars dernier,

M^{me} OFFROY, 1^{re} Adjointe au Maire,
accompagnée de M. BRULFERT,

M^{me} SERVIÈRES, M. TSARAMANANA,
et M. ZEMANEK, Conseillers Municipaux,
ont eu l'honneur de remettre les médailles
du travail à des Serrissiens méritants.





La télévision était à l'honneur lors du spectacle du Domaine du Saule, à la Ferme des Communes.

Coupd'œil

Aménagement

16



Philippe RICHARD

Maire Adjoint

Déléqué aux Travaux.

Travaux de réhabilitation rue Émile Cloud

La rue Émile Cloud est un axe de communication important de la Commune puisqu'elle traverse et relie du Nord au Sud le bourg ancien à la méridienne et audelà au centre urbain. Elle dessert ainsi de nombreux équipements : gymnase, collège, lycée, cimetière, église, ainsi que la mairie et les commerces du bourg.

La rue Émile Cloud avait déjà fait l'objet d'une reprise lors de l'extension de la Mairie, devenue Mairie du Bourg depuis. Mais, du fait de son utilisation intensive, la chaussée montre une usure qui nécessite une reprise en profondeur de sa structure, plus particulièrement entre les carrefours de la route de Meaux et de la rue du Clos d'Orange.

Grâce à un contrat triennal engagé avec le Conseil Général de Seine et Marne, la municipalité a entrepris de réhabiliter cette chaussée. Elle lui redonne des caractéristiques techniques suffisantes et en même temps la hisse au niveau du traitement des autres voiries de la Commune.

Au-delà des reprises techniques de la structure de la chaussée, les objectifs sont de favoriser au maximum les circulations douces (piétons, et cycles) le long de cette voie, permettre un déplacement aisé des personnes à mobilité réduite, apporter de la fluidité aux circulations en privilégiant la sécurité par une maîtrise de la vitesse des véhicules, apporter autant que faire se peut un traitement végétal des abords de la chaussée et une mise en valeur du patrimoine communal et conserver les possibilités de stationnement le long de la voie.

À terme, la rue Émile Cloud sera donc munie d'une piste cyclable côté est de la chaussée, ainsi que d'un trottoir élargi de ce même coté, les emplacements de stationnement étant privilégiés coté ouest ; la vitesse des véhicules sera maîtrisée par l'utilisation de pincement/rétrécissement de chaussée, de modification de tracé (courbe devant la Mairie du Bourg) et de plateaux surélevés.

Enfin, la mise en valeur d'un ancien puits à proximité de l'église est envisagée en fonction des possibilités financières laissées par le marché.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 563 000 euros, hors subvention du Conseil Général de Seine et Marne, subventions qui devraient avoisiner les 40 % mais dont nous attendons encore la notification.

Il s'agit donc là de travaux importants qui vont demander la fermeture partielle de la voie.

Les travaux se dérouleront par phases, des déviations seront mises en place et seuls les riverains pourront continuer à emprunter cette voie durant les travaux qui devraient se dérouler de l'été 2009 à l'automne 2009 afin de profiter au maximum des beaux jours et minimiser les nuisances.

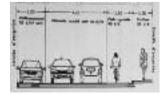


Réunion d'information, le 11 mars 2009.

Une réunion d'information et d'échanges a permis de présenter aux riverains, plus en détail et avec des plans (que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune), la nature des travaux, mais aussi la prise en compte de problématiques plus individuelles, la modification et l'ajout de quelques éléments tels des passages piétons.

Bien entendu, vous pourrez trouver une information plus circonstanciée au fur et à mesure de l'avancement de ce projet sur le site internet de la Commune (www.mairieserris.net), ainsi que par l'intermédiaire de la newsletter et du Serrissien.

Enfin, les services techniques restent à votre disposition pour tout complément d'information et/ou remarques souhaitées, n'hésitez pas à les contacter au 01 60 43 66 81 ou par courriel : s-technique@mairie-serris.net





PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Seris Val d'Europe



ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2009

- Maintien d'une gestion saine et rigoureuse de manière à ne pas obérer l'avenir.
- Maintenir un bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.
- Inscrire nos actions dans une dynamique de développement durable
- Débloquer les moyens permettant la mise en place d'un Agenda 21 dans sa phase d'études pour 2009.



Denis GAYAUDON Maire de Serris

- Favoriser la démocratie de proximité
- Initier un passage progressif à des produits bio en restauration scolaire.
- Continuer (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.
- Maintenir une même capacité de renouvellement du matériel courant d'investissement.
- Garder une même capacité d'équilibre de notre budget par des fonds propres pour l'année 2010
- \bullet Utiliser 50 % de notre fonds de roulement pour financer le budget 2009.
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services
- Poursuivre le soutien aux associations et parfois même assurer un sensible renforcement de la subvention.
- Permettre l'ouverture de la 3e structure petite enfance en septembre pour 15 berceaux de manière à permettre un même niveau d'accueil des enfants de moins de 3 ans.
- \bullet Assurer la remise en état et donc la réouverture de l'ensemble des aires de jeux extérieures.
- Assurer l'accueil d'un nombre croissant de jeunes dans les centres de loisirs par l'ouverture régulière de notre centre de loisirs des Petits Loups.
- Se donner les moyens financiers permettant d'élaborer un avant-projet détaillé de l'aménagement des derniers bâtiments de la Ferme des Communes (avec recherches de subventions auprès de la région).



ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE









EpaFrance

L'EPA participe au financement et à l'aménagement des terrains rendus constructibles.



Établissement public



Commune



Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe Le SAN finance la construction de nombre d'équipements publics grâce à la taxe professionnelle qu'il perçoit.



DEROULEMENT BUDGETAIRE

La préparation budgétaire

Les services mettent en œuvre les choix et les priorités des élus Le vote du compte de gestion et du compte administratif

La préfecture et la trésorerie :

- contrôle la régularité des opérations comptables et budgétaires,
- procède au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses.

Le débat d'orientation budgétaire

Le vote du budget primitif

Le budget supplémentaire

Le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité et même, dans notre cas, de son développement et de sa croissance. Le Débat d'Orientation Budgétaire a préparé le budget primitif dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, tout au long d'un mandat de 6 ans, les engagements que la majorité a pris auprès des Serrissiens, dans son projet de « vivre ensemble à Serris »

1

PRINCIPES DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le budget d'une commune comporte 2 sections :

- La section de fonctionnement qui reprend les charges et les produits pour les opérations de gestion courante.
- La section d'investissement qui retrace les opérations de la ville modifiant la valeur du patrimoine municipal.

La section de fonctionnement :

Recettes:

- les dotations affectées au fonctionnement,
- les recettes fiscales,
- les produits d'exploitation et du domaine,
- les subventions.

La section d'investissement :

Recettes:

- excédent de fonctionnement,
- les subventions d'équipements reçues,
- les emprunts.

Dépenses :

- les charges de personnel,
- les frais de fonctionnement de l'ensemble, des services publics,
- les charges d'intérêts de la dette,
- les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes.

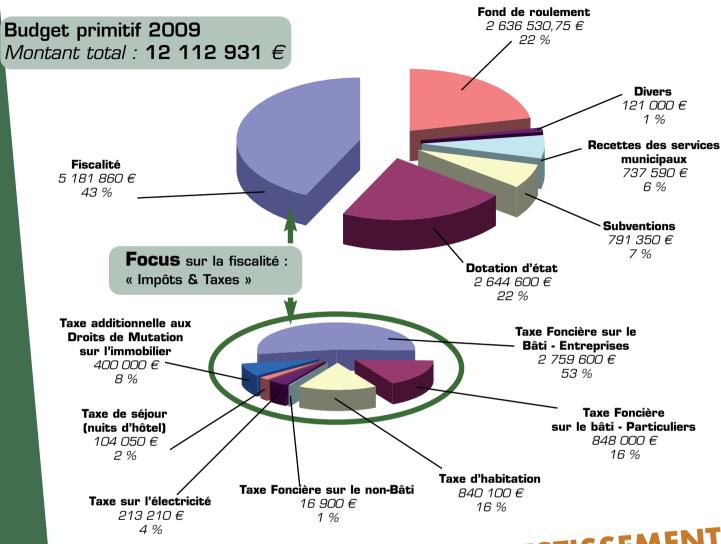
Dépenses:

- les dépenses d'équipements,
- le remboursement du capital des emprunts.

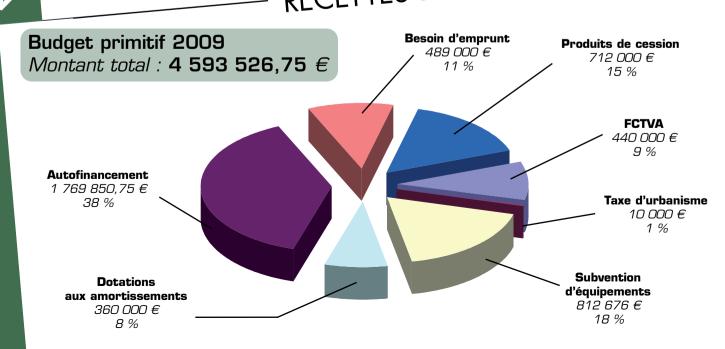


RECETTES DE LA COMMUNE

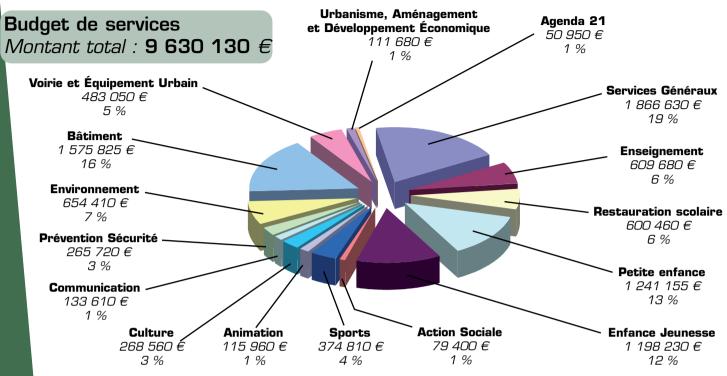
FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT



La différence entre le total des recettes de la commune (12 112 931 €) et des dépenses de fonctionnement (9 630 130 €) s'explique par les charges financières, les intérêts d'emprunts, l'autofinancement, les participations à des organismes extérieurs (Centre Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Pédagogie pour handicapés...).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Services Généraux 301 010 € Budget de services **Enseignement** 6 % 50 100 € Montant total : 4 381 196 € **Programme** 1 % Remboursement équipements publics Restauration scolaire de la dette . 1 532 420 € 20 700 € 213 700 € *35* % Urbanisme. 1 % 5 % **Aménagement** Petite enfance et Développement 61 020 € Économique 1 % 403 090 € Enfance Jeunesse 9 % 96 320 € 2 % Voirie et Sports Équipement Urbain 221 660 € 856 760 € 5 % 19 % Animation 2 300 € La différence entre le total 1 % des recettes et des dépenses **Culture** 52 780 € d'investissement s'explique 1 % par une provision pour Bâtiment Prévention Sécurité Environnement Communication dépenses imprévues et le 488 330 € 49 640 € 22 180 € 9 140 € résultat 2008 de la section 11 % 1 % 1 % 1 %

investissement.







Accueil État Civil Ressources Humaines, Administration générale, Informatique, Service Maëlis, Service marchés publics.

SERVICES GENERAUX Dépenses d'investissement

Dépenses **courant** : 301 014

Dépenses de personnel du service : 78 %

Dépenses

de fonctionnement

du fonctionnement

1 866 630 €

19 % du total

301 014 €

Fonctionnement Service : 22 %

ENSEIGNEMENT



Groupes Scolaires : Jean de La Fontaine, Robert Doisneau, Jules Verne, Henri Matisse. 973 élèves ont été accueillis en maternelle et primaire à la rentrée 2008. Dépenses de fonctionnement 609 680 € 6 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 77 %

Dépenses d'investissement courant : 50 103 €

Fonctionnement Service :

RESTAURATION SCOLAIRE



Plus de 700 repas servis par jour dans les 4 groupes scolaires.

Dépenses de fonctionnement 600 460 € 6 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 46 %

Dépenses d'investissement courant :

20 703 €

23 %

Fonctionnement Service : 54%

PETITE ENFANCE



2 crèches en service :

- Maison de la Petite Enfance « Les 1 001 bulles »

- Multi-Accueil « Le Carrousel des Bébés » La 3° crèche ouvrira en septembre 2009 Dépenses de fonctionnement 1 241 155 € 13 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 91 %

Dépenses d'investissement courant :

61 025 €

Fonctionnement Service :

9 %

ENFANCE JEUNESSE



1 accueil périscolaire sur les 4 groupes scolaires 2 centres de loisirs : L'Île aux Enfants et 1,2,3 Soleil 1 Club Pré-Ados

1 Espace Jeunes : Les Semailles

Dépenses de fonctionnement 1 198 230 € 12 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 84 %

Dépenses d'investissement courant : 96 322 €

es de personnel Fonctionnement Service :

16 %





ACTION SOCIALE



Demande de logement Demande de RMI Demande de carte de transport Demande d'allocation spéciale vieillesse Demandes d'aides financières ponctuelles Dépenses de fonctionnement 79 400 € 1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 87 %

Fonctionnement Service :

Dépenses d'investissement

13 %

courant:

221 664 €

SPORT



1 complexe tennistique « Les Marmousets »

1 gymnase « Éric Tabarly »

1 stade de foot : « L'Hermière »

1 stade de rugby : « Orsonville »

1 stade football/rugby: « Les Marmousets »

2011 : une piscine intercommunale

2011 : 2º gymnase

Dépenses de fonctionnement 374 810 € 4 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 60 %

sonnel Fonctionnement Service :

40 %

- ANIMATION



Fête de la Musique Foire aux Greniers Forum des Associations Bal Républicain du 13 juillet Carnaval de Serris Dépenses
de fonctionnement
115 960 €
1 % du total
du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 34~%

Dépenses d'investissement courant : 2 300 €

Fonctionnement Service : 66%

CULTURE



Centre Culturel de la Ferme des Communes :

- La Maison des Arts

- Salle de spectacle Alfred de Musset Soutien aux actions culturelles dans les écoles et aux associations Dépenses de fonctionnement 268 560 € 3 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 38 %

Dépenses d'investissement courant :

52 785 €

Fonctionnement Service :

62 %

COMMUNICATION



Journal Municipal
Programmation culturelle
Document "nos associations"
Site Internet
Newsletter

Dépenses de fonctionnement 133 610 € 1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 54 %

Dépenses d'investissement courant : 9 140 €

Fonctionnement Service :

46 %

PREVENTION & SECURITE



Équipements : - 2 voitures - 3 vélos VTT

Personnel: 6 agents

Dépenses de fonctionnement 265 720 € 3 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :

22 180 €

Dépenses de personnel du service : 94 %

Fonctionnement Service:

ENVIRONNEMENT & ESPACES VFRTS



Espaces verts 30 ha dont: - Le Parc des Communes Personnel: 9 agents

Serris a obtenu 3 étoiles du conseil national des villes et villages fleuris.

Dépenses de fonctionnement 654 410 € 7 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant:

49 645 €

Dépenses de personnel du service : 32 %

Fonctionnement Service:

68 %

BÂTIMENT



Évolution des surfaces d'équipements publics : 2001 : 13 086 m² 2009 : 31 000 m²

Dépenses de fonctionnement 1 575 825 € 16 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :

488 336 €

Dépenses de personnel du service : 19 %

Fonctionnement Service: 81 %

-**Voirie & Equipement** Urbain



28 km de voirie et d'éclairage publics Travaux de réhabilitation de la rue Émile Cloud en 2009

Dépenses de fonctionnement 483 050 € 5 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant:

856 762 €

Dépenses de personnel

du service : 19 %

Fonctionnement Service:

81 %

URBANISME & AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Nombre de logements : 2 978 en 2009 Logements sociaux:

666 (logements sociaux familiaux et résidences) soit 22 % du parc

Développement économique :

533 commerces - 9 secteurs d'activités

Dépenses de fonctionnement 111 680 € 1 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant:

403 090 €

Dépenses de personnel

du service : 50 %

Fonctionnement Service:

50 %

- **AGENDA** 21



Mise en place de l'Agenda 21 Étude préalable au diagnostic partagé Événements autour du Développement Durable (Semaine du Développement Durable

Dépenses de fonctionnement 50 950 € 1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 69 %

Fonctionnement Service:

31 %

L'UNICEF recrute



Mettre ses talents au service des enfants du monde

L'UNICEF recherche des personnes motivées (jeunes, actifs, jeunes retraités) prêtes à mettre leurs compétences au service des enfants du monde.

Agir avec l'UNICEF en France, c'est participer à une action qui aboutit à des résultats concrets et contribue à améliorer le sort des enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection.

Être bénévole pour l'UNICEF, c'est être le porte-parole des enfants auprès de tous les publics en France pour, par exemple :

- Participer aux actions de collecte de fonds (ventes de cartes et produits...), en tenant des stands dans les centres commerciaux et les marchés ;
- Rejoindre une équipe compétente et structurée, afin d'assurer l'accueil, les permanences, le secrétariat, la documentation ;
- Promouvoir les droits de l'enfant dans les établissements scolaires ou lors de salons, débats et colloques.

L'UNICEF propose à ses bénévoles adhérents une formation et un accompagnement pour accomplir leur mission.

Pour devenir bénévole et rejoindre une des 4 antennes (Combs-la-Ville, Pontault Combault, Bailly Romainvilliers, Cély en Bière) contacter le comité départemental : Comité Unicef de Seine et Marne

> Parc Chaussy – 22 bis, rue du Chêne - 77380 – Combs la Ville Tél. : 01 60 60 14 81 – Courriel – unicef.seineetmarne@unicef.fr Permanence du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Les jeunes Serrissiens ont du Cœur

Tous les bénévoles des "Restaurants Du Cœur" d'Esbly, tiennent à remercier les enfants des Centres de Loisir de Serris, pour la collecte qu'ils ont effectuée au profit des personnes accueillies dans leur Centre.

Le résultat de cette collecte est le suivant :

- -155 kg de denrées alimentaires -4 kg d'aliments pour bébés
- -8 kg de produits d'hygiène divers livres, peluches et jouets

76

Tous ces produits collectés seront proposés aux bénéficiaires lors des jours d'ouverture du Centre.

Les bénévoles remercient également Monsieur GAYAUDON, Maire de Serris, d'avoir donné son accord pour cette collecte, et Monsieur Régis MAKSUD, animateur, qui a veillé au bon déroulement de celle-ci.

HE PRETITION OF THE PROPERTY O

Un 2º vice-président au San

Luc CHEVALIER, Maire Adjoint, Délégué à la Jeunesse et au Sport, a été élu 6° Vice Président du SAN du Val d'Europe.



L'association SAJED 77 investit le preview center

Le bâtiment situé en entrée de ville de Serris, sur la RD 231, propriété de la société Disney, accueille l'association SAJED 77 (Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté). Le 20 février, cette association a signé une convention avec Disney pour mettre en place son 4° centre sur le département, pour une durée de 18 mois. SAJED 77 y propose des activités éducatives et thérapeutiques à destination des personnes consultantes de l'association. Les ateliers, non ouverts au public, ont lieu exclusivement la journée et sont aux nombres de trois :

- atelier récupération humanitaire

- atelier jardin mini-ferme

- atelier bois.

À travers ces ateliers, l'association concourt à l'insertion et à la réinsertion et aide les jeunes en difficulté à retrouver le goût du travail, du plaisir et de la responsabilité.

S.A.J.E.D. 77 - 44 avenue Charles Bras - 77 184 Emerainville

25

Coupd'œil

Aménagement

26



Martine OFFROY

Maire Adjointe

Déléguée à L'Environnement
et au Développement

Durable.



Anicet FABRIANO

Maire Adjoint

Délégué à l'Urbanisme et au

Développement Économique.

Pour un territoire durable

Les objectifs du Val d'Europe en matière de logements, d'équipements et de développement économique ont été définis afin de renforcer l'attractivité du territoire selon une vision à long terme : répondre à une stratégie d'équilibre d'agglomération tout en respectant les principes de Développement Durable.

À l'échelle du secteur IV, la volonté de concevoir plus globalement un territoire durable avait été finalisée dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Schéma de cohérence territoriale et d'autres documents de planification, déjà engagés pour certains. L'expression de cet objectif est aujourd'hui traduite de façon plus formelle par l'adoption récente au SAN de 2 projets clés, marquant un tournant décisif dans la poursuite de notre politique en faveur du développement durable. Ces deux dernières étapes formeront une puissante contribution dans la concrétisation homogène d'un formidable projet fédérateur :

• 1) Le projet d'agglomération initié par le SAN, nouveau support de programmation, permettra d'envisager un développement durable sur l'ensemble du territoire tout en préservant l'identité propre à chaque entité, avec la proposition de 3 projets d'éco-quartiers prévus dans le cadre du nouveau plan État/Région.

• 2) La démarche ÉCO-CITÉ, pour laquelle le SAN s'est porté candidat au Conseil Syndical du mois de mars, considérant le caractère exceptionnel de son positionnement de pôle d'envergure européenne (Val d'Europe) à l'intérieur d'un pôle structurant de l'Est parisien (Marne la Vallée).

Au-delà de sa vocation de 1er pôle touristique européen, le Val d'Europe peut être aussi "un pôle exemplaire en matière de réduction des gaz à effet de serre, économe en consommation d'espaces et d'énergie, performant en matière de gestion des ressources naturelles et soucieux de la mixité sociale et fonctionnelle", avec néanmoins la condition d'un potentiel de développement limité à 60 000 habitants en 2030.

Ce dispositif (s'il est choisi parmi les 7 ou 10 candidatures) permettrait de fédérer un ensemble de compétences technologiques et financières dans le cadre d'un dialogue régulier et constant.

Modification du POS de la ZAC du Bourg

Une enquête publique concernant le Plan d'Occupation des Sols de la Zone d'Aménagement Concerté du Bourg a été menée du 17 novembre au 17 décembre 2008, en Mairie du Bourg et à l'Hôtel de Ville. Les habitants ont fait part de leurs remarques quant aux propositions formulées par les élus de la commune.

Ayant pris connaissance des avis des habitants concernant les modifications envisagées, ainsi que de leurs observations sur des éléments sur lesquels ils n'avaient pas été sollicités, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, compte tenu d'un manque de concertation avec la population. L'approbation du POS étant de la seule compétence du SAN, il n'est demandé juridiquement au commissaire enquêteur que de donner un avis sur cette enquête publique. Cependant, la Municipalité, toujours ouverte au dialogue a décidé de prendre en compte les observations des riverains et de ne pas modifier le secteur concerné, qui restera tel qu'il était avant l'enquête publique.

Retrouvez plus d'informations concernant le POS de la ZAC du Bourg, dans le relevé succinct du conseil municipal dans la partie démocratie du Serrissien. L'ensemble des documents est à la disposition au service urbanisme.

27

Présence Verte La TéléAssistance

La téléassistance est un système d'assistance à distance des personnes qui relie 24h/24, 7j/7 un abonné chez lui à un opérateur spécialisé. Celui-ci, depuis une centrale d'écoute, pilote des interventions justifiées d'un réseau de voisinage désigné ou des services d'urgence. La mise en contact entre l'abonné et les intervenants utilise des techniques fiables et éprouvées d'une grande facilité.

RENSEIGNEMENTS:

Présence Verte Île de France

Tél.: 01 49 85 57 81 Fax: 01 49 85 59 28 Du lundi au vendredi, de 9hoo à 17hoo 161, av. Paul-Vaillant-Couturier

94 250 Gentilly

Pourquoi ce service ?

- sécurité en cas de maladie, de chute
- sécurité vis-à-vis de l'agression,
- sécurité psychologique, besoin d'une présence contre les angoisses liées à l'isolement.

Pour favoriser le maintien des personnes âgées et isolées à domiciles.

Pour lutter contre l'isolement et développer les solidarités locales.

À qui s'adresse ce service ?

À toute personne (ou couple), âgée ou non, qui se retrouve en situation :

- d'isolement (géographique ou affectif),
- de maladie chronique ou accidentelle (chute...),
- de mobilité réduite (handicap).

Qui peut en bénéficier ?

Tous particuliers de quelques régimes de protection sociale, qu'ils soient agricoles ou non agricoles.

Comment cela fonctionne-t-il?

La téléassistance est avant tout une affaire de contacts humains et de mise en œuvre d'actions de solidarité.

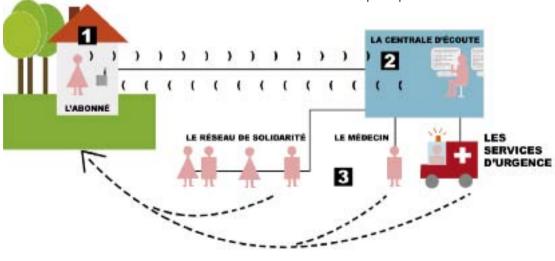
Au domicile, un appareil dialogue

À la base de la téléassistance, un appareil placé chez la personne transmet tout appel de détresse.

L'appel peut être transmis à distance grâce à un émetteur portatif.

Par l'intermédiaire du réseau téléphonique, le Centre de Réception des appels est alerté. Il peut immédiatement en très en communication avec la personne grâce à l'appareil "dialogue", sans qu'il ait besoin de décrocher le combiné téléphonique.

DE L'APPEL À L'INTERVENTION, LES **3** TEMPS DE LA TÉLÉASSISTANCE :



C o u p d 'œil

Social

28



Xavier LANÉRY Maire Adjoint Délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite-Enfance

Plan canicule

Les personnes âgées, isolées ou fragilisées habitant la Commune de Serris, peuvent, durant la période des vacances, appeler la Mairie du lundi au vendredi au : 01 60 43 52 00

Nous vous invitons à signaler toute personne ayant besoin d'être aidée.

La Préfecture de Melun a pour mission de déclencher le plan canicule.

Elle alertera immédiatement les mairies si, pendant 3 jours consécutifs, la température atteint 21° la nuit et 31° le jour.

Une cellule de crise se mettra alors en place.

sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès.

Pour signaler une personne ou un couple de personnes, il vous suffit de retourner ce document à la Mairie.

Hôtel de Ville Service Social 2, Place Antoine Mauny - 77 700 SERRIS



FICHE D'INSCRIPTION

SUR LA LISTE DES PERSONNES SENSIBLES EN CAS DE CANICULE

Madame :	Monsieur :
Nom:	Nom :
Prénom:	Prénom:
Âge :	Âge :
personne de plus de 65 ans.	personne de plus de 65 ans.
personne de 60 ans et plus, inapte au travail.	personne de 60 ans et plus, inapte au travail.
adulte handicapé.	adulte handicapé.
☐ Autre :	☐ Autre :
Adresse :	Adresse:
Téléphone :	Téléphone :
Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule	(1)
Personne à prévenir en cas d'urgence (parents, amis, voisins, profes	sionnel de santé ou aide à domicile) :
Nom et prénom :	
Adresse:	
Téléphone:	
Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile cet été ? 🗖 oui	non non
Si oui, précisez vos périodes d'absences :	
J'accepte d'être inscrit(e) sur un fichier informatique tenu de fa toute modification me concernant, postérieurement à mon ins ma radiation de ce fichier.	
	Date et signature

(1) Loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre 2004. (2) Conformément à la loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'information aux fichiers et aux libertés, les informations figurant sur ce document

Sports à Serris

Sport-culture

29

Planète Sport Stage Sport/Culture

Après le dessin proposé lors des vacances de février, le deuxième stage Sport Culture organisé par la commune a mis à l'honneur le théâtre lors des vacances de Pâques.



Luc CHEVALIEI

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléguée à la Culture

25 enfants ont participé au deuxième stage Sport/Culture organisé par la commune. Pour rappel et comme son non l'indique les stages sport/culture mêlent des activités sportives (course d'orientation, escalade, etc.) et des activités culturelle (dessin pour le stage de février, théâtre pour le stage de Pâques). 2 groupes ont ainsi alterné les activités par demi-journée dans l'extension du gymnase.



La partie théâtre avait pour thématique le clown et était encadrée par Blandine Chaix, professeur de l'association AC Théâtre Val d'Europe. Lors de ce stage, les participants ont pu goûter aussi à une nouvelle animation sportive : le tir à l'arc, encadré par des éducateurs sportifs de Planète Sport. Le prochain stage sport/culture aura lieu pendant les vacances de la Toussaint 2009.



Du basket au clown, où comment associer sport et culture.

les Randonnées Serrissiennes

Les Randonnées Serrissiennes sont toujours partants pour user leurs chaussures! La preuve en photo.

Toujours prêts pour arpenter les chemins de notre beau pays, les adeptes des "Randonnées Serrissiennes" se sont retrouvés dans le Puy de Dôme pour les vacances de Pâques.

À la recherche des œufs en chocolat, ils ont trouvé la plus ancienne cloche d'Auvergne en grimpant à la chapelle de Buron.

Décidément, rien ne les arrête pour user leurs godillots!



à Serris Sport

Compétition

10 km de Serris 7^e édition

La 7º édition des 10 km de Serris Val d'Europe qui a eu lieu le dimanche 26 avril a rassemblé plus de 550 coureurs ; l'occasion pour le club organisateur de briller sur les podiums.



Luc CHEVALIER Maire Adjoint Délégué au Sport et à la Jeunesse





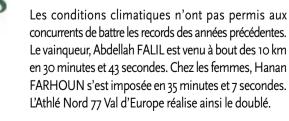
550 participants, amateurs ou sportifs plus confirmés, s'étaient donnés rendez-vous en ce dimanche 26 avril pour "s'affronter" lors de la traditionnelle épreuve des 10 km

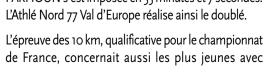
internationaux de Serris Val d'Europe. 7 années déjà que cette course est organisée par l'association Athlé Nord 77 Val d'Europe et la commune de Serris.

concurrents de battre les records des années précédentes. en 30 minutes et 43 secondes. Chez les femmes, Hanan FARHOUN s'est imposée en 35 minutes et 7 secondes.

l'organisation de 2 courses spécifiques. Plus de 60 enfants ont ainsi pu participer aux 2 courses de 1 et 2 km.

Avec la plus grande affluence concernant cette catégorie d'âge lors de cette édition, les 10 km de Serris ont un bel avenir devant eux.









Podium Hommes.



Podium Benjamins de la course enfant.



Abdellah FALIL portait le dossard N°1 et ne s'est pas trompé dans les chiffres puisqu'il a remporté la première place!

Podium Femmes avec la gagnante Hanan Farhoun.

Classement : (20 premiers concurrents) FALIL Abdellah 1 00:30:43 2 CHAREIL Ken 00:31:28 **LECIEUX Thomas** 3 00:32:05 4 FLEURIAL Brice 00:33:20 5 MARIETTE Francis 00:33:30 6 ATIKI Karim 00:33:32 7 LE ROUX Régis 00:33:33 00:33:39 8 **ROMELLE Guy** 9 00:33:44 **ROUSSEL** Fabien 10 CHRISTIANY Jérôme 00:33:52 00:33:55 11 MARTIN Stéphane 12 **BLONDIN** Gérard 00:34:23 13 OBLET Cédric 00:34:25 LAMY Vincent 00:34:29 14 15 LEDUCQ Damien 00:34:38 16 HANROT Christophe 00:34:53 17 L'HELGOUALCH Jérôme 00:35:05 FARHOUN Hanan 00:35:07 18

Les partenaires de la 7º édition des 10 km Internationaux de Serris











FLORANGE Noé

BARILLEAU Didier



00:35:08

00:35:09









19

20





Conseil Municpal

32

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2009.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2008

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Contre.

■ Reprise anticipée du résultat 2008

La décision de voter le Budget Primitif en mars 2009 permet dès à présent au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2008 au Budget Primitif 2009.

Section	Dépenses	Solde d'exécution 2007 reporté	Recettes	Solde
Fonctionnement	9 312 796,83 €	2 362 898,68 €	9 586 428,90 €	2 636 530,75 €
Investissement	1 112 630,90 €	18 868,50 €	924 782,96 €	-168 979,44€
Restes à réaliser d'investissement	1 092 195,52 €		1 138 376 €	46 180,48 €
Total	11 517 623,25 €	2 381 767,18 €	11 649 587,86 €	2 513 731,79 €

Monsieur le Maire précise que le résultat de fonctionnement dont la partie excède la couverture de besoin de financement de la Section Investissement, soit : 2 636 530,75 €, sera inscrit en excédent de fonctionnement reporté dans le budget primitif 2009.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés Vote : 23 Pour et 06 Contre.

■ Vote des taux de contribution directe

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. La volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2009 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

À taux constants le produit fiscal attendu est donc le suivant :

Libellé	Taux année n-1	Taux année n Bases prévisionnelles		Produit correspondant	
Foncier Non Bâti	44,40 %	44,40 %	38 000	16 872	
Foncier Bâti	27,43 %	27,43 %	13 152 000	3 607 594	
Taxe Habitation	14,82 %	14,82 %	5 669 000	840 146	
Total				4 464 612	

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Versement anticipé du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008

La loi de finances rectificative pour 2009, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, prévoit de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

Afin de bénéficier de ce dispositif, la commune, après autorisation du Conseil Municipal et par voie de convention conclue avec l'État, doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, par rapport à la moyenne calculée sur les quatre exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour Serris, cette moyenne de référence est égale à : 1 390 289 €.

Au regard du Budget primitif, la commune peut bénéficier de ce dispositif et ainsi augmenter ses ressources propres pour financer ses dépenses d'investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Modification des principes régissant les dérogations scolaires (scolarisation des enfants de moins de 3 ans)

Ce point a été examiné en commission enseignement du 12/03/09. En 2006, le Conseil Municipal a voté les nouveaux périmètres scolaires et modifié quelque peu les principes régissant les accords et les refus de dérogation scolaire.

La commune doit en effet parvenir à maintenir un équilibre entre les différents établissements (effectifs, nombre de classes) et cela en intégrant les nombreux mouvements de population (déménagements, arrivées...).

Il est proposé d'ajouter un nouveau cas dérogatoire, ceci afin de pouvoir accorder une dérogation qui permettrait de scolariser dès septembre certains enfants de moins de trois ans après examen de chaque situation.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 28 Pour et 01 Contre.

■ Octroi d'une subvention au SAN du Val d'Europe pour la construction du deuxième gymnase de Serris (Centre Urbain)

Monsieur le Maire rappelle que le SAN exerce les compétences de droit issues des dispositions de la loi 83-636 du 13 juillet 1983, portant statut des agglomérations nouvelles.

Parmi ces compétences, le SAN se charge de la construction des équipements rendus nécessaires par un apport à la population nouvelle sur sa commune.

C'est ainsi, qu'il a été constaté le besoin de procéder à la construction d'un 2° gymnase, situé en centre urbain à Serris, afin de permettre de disposer d'un équipement susceptible d'accueillir les associations, le lycée et quelques manifestations sportives et culturelles.

Dans le cadre de la politique des équipements sportifs, le conseil général de Seine et Marne peut subventionner la construction de cet équipement à la hauteur de 20 % du montant de travaux plafonné à 1 200 000 € HT.

Cette subvention sera allouée au SAN du Val d'Europe maître d'ouvrage du projet.

Cette délibération fera partie d'une des pièces du dossier de demande de subvention du SAN du Val d'Europe pour le Conseil Général.

La commune de Serris quant à elle assurera le fonctionnement de cet équipement qui lui sera rétrocédé par le SAN dès son achèvement

À ce titre, il convient d'attester que la commune s'engage d'ores et déjà à assurer les obligations suivantes.

- L'équipement sera principalement affecté aux activités sportives
- La commune assurera l'entretien, le gardiennage et la maintenance des installations.
- Cet équipement étant affecté aux activités physiques et sportives
 Du lycée et aux associations, il sera ouvert à toutes les catégories d'usagers de la commune et hors commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager sur les obligations de cet équipement telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de l'avenant n° 1 au marché n° 2007-02 relatif à l'entretien des jeux extérieurs

Par le marché n° 2007-02, la Commune a confié à la Société POSITIVE l'entretien des jeux extérieurs sur le territoire de la commune.

Dans le cadre des missions que la collectivité lui a confiées, la société POSITIVE doit entre autres, rafraîchir régulièrement ces jeux extérieurs. Le responsable du Centre Technique Municipal, souhaite que ce travail soit réalisé par la régie municipale afin d'obtenir le meilleur résultat possible.

Cette partie des tâches qui ne sera plus confiée à la société POSITIVE représente une diminution du montant du marché de 1 414,83 euros TTC, soit 24.99 %.

Il s'élève actuellement à 5 661,72 euros TTC. Il est proposé de le ramener à 4 246,89 euros TTC.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 23 Pour et 06 Contre.

■ Attribution du marché n° 2008-12 relatif au nettoiement des bâtiments communaux

Le marché de nettoiement des bâtiments communaux, passé avec la société GOM PROPRETÉ, arrive à son terme le 15 avril 2009.

Eu égard au montant des prestations estimées à 370 000,00 euros TTC (estimation pour 2009), il a été lancé un marché en appel d'offres, alloti de la manière suivante :

- lot 1 : Nettoiement des bâtiments communaux (355 000 euros TTC)
- lot 2 : Nettoiement des vitres des bâtiments communaux (15 000 euros TTC)

La durée du marché est d'un an, reconductible deux fois expressément.

Rappel succinct de la procédure :

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., le 12 novembre 2008. Le délai de remise des offres était fixé au 6 janvier 2009 à 17 heures
- Vingt-deux dossiers de candidatures ont été retirés. Huit candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier 2009 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a ouvert les deuxièmes enveloppes et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres des huit entreprises a été menée par le service technique. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

Lot n° 1:

- Prix:60 %
- Valeur technique : 40 %, décomposés comme suit :
 - Nombre d'agents : 15 %
 - Nombre d'heures d'intervention : 10 %
 - Disposition pour la formation et le remplacement des agents: 5 %
 - Méthodologie du contrôle qualité : 5 %
 - Moyens matériels : 5 %

Lot n° 2:

- Prix:60 %
- Valeur technique : 40 %, décomposés comme suit :
 - Méthodologies pour l'exécution et le contrôle qualité : 20 %

Nombre d'agents : 10 %Moyens matériels : 10 %

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 février 2009, a décidé de choisir la société GOM PROPRETÉ comme étant la mieux disante.

Concernant le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 mars 2009, a décidé de choisir la société L. C. H Nettoyage comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2008-12, relatif au nettoiement des bâtiments communaux.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 23 Pour et 06 Contre.

■ Adoption de l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse signée le 29 juin 2006

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Convention liée au Contrat Enfance Jeunesse signée le 29 juin 2006 engageait la Commune de SERRIS et la CAF de 2006 à 2009.

Cet Avenant n° 1 a pour objet d'actualiser le financement des actions de Petite Enfance pour les années 2008 et 2009 à hauteur de 60 % de la dépense nette nouvelle.

Le présent Avenant modifie l'article 5 alinéa 5-2 :

"...À titre exceptionnel, la PSEJ (prestation de service enfance jeunesse) sera calculée sur la base de 60 % de la dépense nette nouvelle des actions de Petite Enfance financées au titre du flux et dénommées : Relais Assistantes Maternelles, le Carrousel des Bébés, 3º équipement multi-accueil..." 33

Démocratie

Conseil Municipal

34

Le présent avenant modifie l'annexe 1-3 de la convention "enfance jeunesse".

Il est à noter que dans la convention initiale la PSEJ était calculée sur la base de 40 % de la dépense nette nouvelle des actions financées au titre du flux.

Cela représente environ une somme de 50 000 euros de plus par rapport à 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter à l'avenant à cette convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de la procédure de réservation et d'attribution de places pour l'accueil régulier au sein des structures petite enfance

La procédure existante s'intitule "procédure d'admission au sein des structures Petite Enfance". Elle évoque la commission et les critères d'attribution de places.

La révision des règlements intérieurs a conduit à la suppression des articles liés aux modalités de réservations et d'attributions de places.

Par conséquent, l'objectif de cette nouvelle procédure intitulée "procédures de réservation et d'attribution de places au sein des structures Petite Enfance" est de regrouper dans un même document les informations sur les modalités pour :

- ·La réservation de place
- •L'attribution de place
- •Les critères d'attribution

Deux nouveaux points ont été notés et ce dans les critères d'attribution de places. Il s'agit de la prise en compte des parents étudiants ou en formation et de l'accueil d'un enfant par tranche de 20 places dont les parents bénéficient de minima sociaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption des modifications apportées aux règlements intérieurs des structures d'accueil petite enfance

Le décret n° 2000-762 du 1 $^{\rm er}$ août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans demande l'élaboration d'un règlement intérieur qui précise :

- 1- Les fonctions du directeur
- 2- Les modalités permettant la continuité de la fonction de direction
- 3- Les modalités d'admission des enfants
- 4- Les horaires et les conditions de départ des enfants
- 5- Le mode de calcul des tarifs
- 6- Les modalités du concours du médecin attaché à l'établissement
- 7- Les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers
- 8- Les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence
- 9- Les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement ou du service.

Les points 1, 2 et 9 n'apparaissent pas dans les règlements actuels.

- Le décret n° 2006-1 753 du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales demande l'accueil de 1 enfant par tranche de 20 places. Ces familles bénéficient de minima sociaux tels qu'allocation parent isolé, RMI...
- Les modalités d'inscriptions et d'attribution de places non

obligatoires dans un règlement intérieur sont quant à elles énoncées et surchargent la lecture du document. Elles seront donc inscrites dans un autre document exception faite pour les modalités d'inscriptions en accueil occasionnel.

- L'accueil d'élèves en stage n'est pas mentionné et mérite d'être abordé dans le règlement car les parents doivent être informés de l'accompagnement réalisé en direction des stagiaires.
- Il est nécessaire également de restructurer le règlement en identifiant plus clairement les items (santé, conditions d'admission).
- L'amplitude horaire d'ouverture est modifiée pour l'accueil occasionnel. En effet, le futur transfert des ateliers d'éveil du Relais Assistantes Maternelles du jeudi matin à la salle "Les Gassets" permet d'assurer l'accueil occasionnel dès 8 h 30 au lieu de 14 hoo.
- Quelques notions nouvelles apparaissent sur les points suivants :
- 1- Modification de la situation familiale, financière ou professionnelle entraîne la révision de la demande en commission.
- 2- Une modification souhaitée par la famille est formulée par écrit et révisée en commission.
- 3- En cas de difficultés passagères, il est recommandé à la famille d'en informer sans délai les responsables de la structure.
- 4- Un guide santé élaboré par le service regroupe l'ensemble des protocoles médicaux pour la prise en charge de l'enfant malade et les maladies entraînant l'éviction de l'enfant.
- 5- Pour l'accueil régulier, la visite médicale d'admission est effectuée par le médecin vacataire de la structure ou par le médecin traitant dans certains cas.
- 6- Il est vivement recommandé que les médicaments soient administrés matin et soir par les parents.
- 7- Mentionner le nom des génériques sur l'ordonnance.
- 8- L'assurance responsabilité civile garantit les accidents causés lors des sorties (ex médiathèque, parc des communes...).
- 9- Pendant la recherche d'emploi, l'accueil de l'enfant est limité à 2 jours par semaine, lors du retour à l'emploi du parent, l'accueil de l'enfant se fait à nouveau à temps complet dans un délai minimum de 15 jours.
- 10- Pour l'accueil au Carrousel des Bébés, il est précisé "15 places en accueil occasionnel ouvertes aux familles qui rentrent dans les critères d'accueil de l'occasionnel cités ci-dessous". Il s'agit d'un accueil d'une durée limitée à 18 hoo maximum par semaine avec la possibilité d'une journée complète.
- 11- Pendant la recherche d'emploi, l'accueil de l'enfant est limité à 2 jours par semaine, lors du retour à l'emploi du parent, l'accueil de l'enfant se fait à nouveau à temps complet dans un délai minimum de 15 jours.
- 12-Pour l'accueil occasionnel il s'agit d'un accueil d'une durée limitée à 18 hoo maximum par semaine avec la possibilité d'une journée complète.
- 13-Une même famille ne peut cumuler les différents modes d'accueils collectifs existants.
- 14- Sécurité de l'enfant :

Tout objet pouvant potentiellement être source de danger sera systématiquement retiré à l'enfant dès son arrivée.

Sommeil : Pour leur sécurité, les plus petits seront systématiquement couchés sur le dos.

Présence des aînés : Ils peuvent utiliser les jouets en les respectant et à condition de ne pas se les approprier au détriment des enfants de la structure. Le toboggan et la piscine à balles leur sont interdits.

Les parents sont responsables de leurs enfants aînés et de toute détérioration de matériel que ces derniers peuvent occasionner.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 23 Pour et 06 Contre.

■ Avis du Conseil Municipal sur le rapport du commissaire enquêteur concernant la modification n° 3 du POS et de la ZAC du Bourg

Les modifications portées au Plan d'Occupation des Sols et à la ZAC du Bourg sont les suivantes :

- 1- permettre en secteur UBa le développement du site de la Brocante et assurer le paysagement du parking (délocalisé sur la zone limitrophe IIINA) qui lui est lié
- 2- assurer une cohérence urbaine Allée des marguerites
- 3- assurer une cohérence réglementaire et urbaine (tissu résidentiel peu dense) aux longues parcelles reliant la route de Meaux au Boulevard Robert Thiboust; maîtriser la cohérence d'aménagement de la rive Nord du Bd R. Thiboust
- 4- assurer une meilleure cohérence d'aménagement des territoires construits et/ou en devenir sur le secteur de la "ferme d'Amilly" / Secteur à Plan de Masse n° 2
- 5- procéder à quelques ajustements, adaptations mineures du règlement
- 6- procéder à l'ajustement d'un Élément de Paysage Identifié dessiné au document graphique 3.3
- 7- procéder à l'actualisation du document graphique 3.1
- 8- procéder à quelques ajustements, adaptations mineures du règlement de la ZAC du bourg, relatifs aux normes de stationnement en matière de résidences d'hébergement et résidences pour personnes âgées
- 9- modifier la distance des marges de recul des lots situés le long du CD 406 et du rond point marquant la liaison avec la RD 231
- 10- l'extension du sous-secteur ZB-B.

L'Enquête Publique s'est déroulée du 17 novembre 2008 au 17 décembre 2008 au SAN et en Mairie.

Trois permanences ont été effectuées en Mairie par le commissaire enquêteur, dont une à la Mairie du Bourg.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport au SAN le 6 février dernier. Il émet un avis favorable à la modification sauf pour le point n° 4 concernant l'ajustement des aménagements des territoires construits et/ou en devenir sur le secteur de la ferme d'Amilly.

En effet, il estime que "l'insuffisance des études et le manque de concertation avec les propriétaires (...) nécessite une relecture du projet partagé avec l'ensemble des propriétaires concernés". (C.Grigouras, Rapport d'enquête 4 février 2009).

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'ils n'ont pas l'obligation de suivre l'avis du commissaire enquêteur, qu'il soit favorable ou non ou assorti de quelques réserves. (CE 2 avril 1993, M. M^{me} Kaminer, CE 11 juin 1993 Dubois ; CE 13 octobre 1995 Laruelle ; CE 29 octobre 1997 M. M^{me} Gillet, CE 7 juillet 1993 M. M^{me} Kerbriand).

L'approbation de la modification n° 3 du POS et de la ZAC du Bourg sera soumise au Comité Syndical du SAN le 26 mars prochain, par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis quant à l'approbation des documents :

- avis sur le rapport du commissaire enquêteur (avis favorable à l'unanimité de la Commission)
- avis sur l'intégration d'une règle espaces vélos (avis favorable à la majorité de la Commission)
- avis sur la prise en compte des remarques inscrites aux registres

d'enquêtes ne faisant pas partie de la procédure initiale (avis favorable à la majorité de la Commission)

Adopté l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 2 non-participations au vote

■ Créations de postes

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2009, plusieurs créations ont été présentées correspondant soit à l'ouverture d'une structure (3° structure Petite Enfance), soit à un renfort de service. Il est donc proposé au Conseil Municipal les créations suivantes :

- Direction Générale

1 poste de rédacteur (veille juridique) TC

- Service Petite Enfance

- 1 poste de rééducateur ou éducateur de jeunes enfants TC (adjoint à la responsable de structure): le grade du candidat n'étant pas connu à ce jour et le profil recherché (psychomotricien) pouvant se trouver sur 2 grades différents, il est proposé au Conseil Municipal de créer 1 poste sur chacun des grades afin de respecter le timing de la procédure de recrutement et ne pas invalider l'ouverture de la structure, le poste non utilisé sera supprimé à la séance du Conseil Municipal suivant le choix du candidat
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture 1er classe TC
- 2 postes d'adjoint technique 2^e classe TC
- 1 poste d'adjoint technique 2^e classe TNC 30 h
- 1 poste d'adjoint technique 2^e classe TNC 28 h

- Service Informatique

 1 poste d'adjoint technique 2° classe TC (la suppression du poste d'adjoint administratif 2° classe affecté à ce service sera soumis au Conseil Municipal après avis du CTP)

- Service Enfance - Jeunesse - Restauration

- 2 postes d'adjoint d'animation 2º classe TNC 31 h 30
- 1 poste d'assistant socio-éducatifTC: ce poste sera définitivement créé après montage du projet par les services concernés et définition des missions,

- Service Police Municipale

- 1 agent de police municipal TC

Enfin, afin de permettre à des agents de bénéficier d'un déroulement de carrière, il est proposé au Conseil Municipal de créer 5 postes d'adjoint technique 2° classe TNC 31 h 30 pour permettre la stagiairisation de ces agents qui ne peuvent être nommés dans leur filière actuellement du fait de l'obstacle d'un concours. Cette mesure est sans incidence budgétaire.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 23 Pour et 06 Contre.

■ Modification de temps de travail (création et suppression de poste)

Suite à la mutation interne de l'Adjoint du Chef de service, une réflexion a été menée sur la répartition des missions de coordination des équipes d'animation et de restauration en cherchant l'organisation optimale à mettre en place.

En effet, le service ayant largement évolué, il semblait opportun de restructurer la répartition en séparant les deux missions afin de garantir la cohérence des actions.

Pour s'assurer de l'opérationnalité de cette nouvelle organisation, une expérimentation a été menée par la mise en place d'une coordination des pôles de restauration. Cette expérimentation s'est révélée concluante.

35

Démocratie

Conseil Municipal

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de l'agent en charge de cette coordination afin de pérenniser le dispositif, à savoir passage d'un temps non complet 20 h à un temps non complet 28 h, en supprimant le poste à 20 h et créant celui à 28 h. Cette augmentation de temps de travail permettra à l'agent concerné de disposer d'un temps de travail "administratif" consacré à la coordination de la prestation restauration en complément de son activité de terrain.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité à cette disposition.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Versement d'une subvention exceptionnelle à l'École de Musique Serrissienne

L'École de Musique Serrissienne est en situation financière délicate. La Commune de Serris, qui a toujours accompagné cette association, lui a proposé de recourir aux compétences d'un expert-comptable afin d'identifier où se situent les difficultés et de pouvoir déterminer avec précision le montant nécessaire de la subvention 2009.

Avant toute chose, la Commune a proposé de verser une subvention exceptionnelle afin que l'association puisse assurer le paiement des professeurs jusqu'en juin 2009 et ainsi assurer les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter le versement d'une subvention d'un montant de 12 500 euros qui viendra en déduction de la subvention annuelle proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Fixation des tarifs pour le séjour a Santec (29) pour les 9-13 ans en juillet 2009

Le service Enseignement et Sports propose cet été la mise en place d'un séjour sportif dans le Finistère à Santec pour les enfants âgés de 9 à 13 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activités de pleine nature et de glisse (eau)" : char à voile, wave ski, cerf-volant, randonnées, sport de plage...

Les 15 jeunes qui seront accueillis sur ce séjour seront hébergés en gestion libre sur un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative constituée de deux éducateurs sportifs municipaux, ainsi que d'une animatrice vacataire.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates : du 03 au 13 juillet 2009 - Public : jeunes âgés de 9 à 13 ans

- Prix coûtant : 466,74 €

- Prix de vente : selon la grille tarifaire ci-jointe

- Prix coûtant du séjour : 466,74 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Revenu brut	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants		Famille 3 enfants	
annuel en euros	% sur px coûtant	En Euros	% sur px coûtant	En Euros	% sur px coûtant	En Euros
< ou = à 11 065 €	15,07 %	70,34 €	12,51 %	58,39 €	9,34 %	43,61 €
de 11 066 € à 17 387 €	29,55 %	137,94 €	24,53 %	114,49 €	18,32 %	85,52 €
de 17 388 € à 23 709 €	42,74%	199,47 €	35,47 %	165,56 €	26,50 %	123,67 €
de 23 710 € à 31 612 €	60,40%	281,93 €	50,14%	234,01 €	7,45 %	174,80 €
> ou = à31 613 €	81,14%	378,71 €	67,34%	314,33 €	50,31 %	234,80 €
Extérieur	100 %	466,74 €	100 %	466,74 €	100 %	466,74 €

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal

Il est donc présenté les décisions du 29 $\,$ janvier 2009 au 9 $\,$ mars 2009.

Informations

Le président du SAN du Val d'Europe va présenter un dossier pour se porter candidat pour l'éco cité.

La séance est levée à 00 h 20 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris



Tribune de l'opposition

"Dogville" ou ballade dans un monde virtuel...

"Quand on partait de bon matin..." Ce dimanche matin, semaine de Développement Durable oblige, nous, nos plus vaillants élus, accompagnés de l'Architecte Conseil, enfourchions notre vélo, pour parcourir des plans "sur la comète" du "projet de ville" de la commune.

Comment une ville qui n'a pas le contrôle de son territoire depuis la signature de la Convention Disney en 1987, pour une durée de 30 années, va-t-elle bien pouvoir assumer ses Grands Desseins ? Epafrance l'aménageur, et Disney le promoteur ont le contrôle total du territoire du Val d'Europe.

La majorité nous promet des écoquartiers ou de la poudre aux yeux, des pistes cyclables ou la piste aux étoiles, des liaisons douces ou des liaisons dangereuses. Ce matin-là à bicyclette, nous empruntions des trottoirs, des rues à contresens, ou interdites à tout véhicule... Un parcours sans faute digne de MarioKart!

Vigilance pour un Développement Durable authentique!

Vous désirez en savoir plus sur les incohérences de la Majorité : www.serris-ledebat.com



Tribune de la majorité

Vivre ensemble

Depuis plus d'un an nous avons fourni un travail efficace pour le bien de tous malgré des dénigrements de l'Opposition qui confond parfois la critique constructive et la critique systématique.

La communication est certes un art difficile et comme chacun le sait elle ne peut se faire en sens unique. Pour communiquer il faut d'abord écouter et comprendre l'autre avant de s'exprimer soi-même.

La controverse est saine, fructueuse voire nécessaire mais l'opposition systématique lors des Conseils municipaux et dans les écrits distribués dans les boîtes aux lettres n'a jamais fait progresser la Démocratie.

Il apparaît du reste qu'individuellement des conseillers de l'Opposition l'ont bien compris puisque les Commissions se déroulent sereinement et nous tenons à les remercier pour leur participation constructive.

La Majorité a le devoir de diriger la Commune et elle assume la responsabilité de ses choix. "Gouverner, c'est prévoir" et il est satisfaisant, par exemple, qu'une épargne due à une bonne gestion des années précédentes permette d'équilibrer notre budget 2009 sans recourir à l'augmentation des impôts... Qui s'en plaindrait ?

Les élus de la majorité

37

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du conseil municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Un peu de civisme pour un meilleur cadre de vie

Petit rappel concernant les règles à respecter en matière de tonte, taille des haies et gestion des déchets verts.

Afin d'offrir à ses habitants un meilleur cadre de vie, la Commune réalise de nombreuses opérations de fleurissement et d'entretien des espaces verts. Cependant les Services Techniques ont constaté de nombreux manquement aux règles applicables concernant la taille des haies et la gestion des déchets d'origine végétale.

Taille des haies

Concernant la taille des haies, les règles suivantes article 673 du code civil, au droit des propriétés doivent être appliquées :

- En bordure de voies communales, les haies et les arbres doivent être coupés par leurs propriétaires
- 2)- La hauteur réglementaire des arbres, arbrisseaux et arbustes, est limitée à deux mètres.

Dépose de déchets verts

Le fait de déposer ces déchets sur la voie publique constitue une infraction de 2° classe (35 euros) prévue par l'arrêté municipal n°2006/157.

Horaires de tonte et de matériel bruyant

La tonte des pelouses et l'utilisation de matériel bruyant sont uniquement autorisées :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h30-19h30

Samedi: 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00 Dimanche et jours fériés: 10h00 - 12h00

Feux de broussaille

Nous vous rappelons que la destruction par le feu de broussailles, déchets herbeux et feuilles est interdite sur la commune.

Vous pouvez déposer tous ces déchets à la déchetterie de Bailly-Romainvilliers gratuitement.

Déchetterie

Depuis le 2 mai 2009, la déchetterie de Bailly-Romainvilliers a modifié ses horaires.

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Du lundi au vendredi: 10 h 00-12 h 00/14 h 00 - 18 h 00

Samedi: 9 h oo - 12 h oo/14 h oo - 18 h oo

Dimanche et jours fériés*: 9 h 00 - 12 h 00

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février)

Du lundi au vendredi: 10 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 17 h 00

Samedi: 9 h oo - 12 h oo/14 h oo - 17 h oo

Dimanche et jours fériés*: 9 h oo - 12 h oo

* Jours fériés : 9 h 00 - 12 h 00 (sauf 1er mai, 25 décembre et 1er janvier durant lesquels les déchetteries sont fermées).

www.smitom-nord77.fr

Les déchets déposés aux abords de la déchetterie constituent un acte d'incivilité insupportable pour les collectivités et pour les nombreux habitants qui font l'effort du tri. Le déplacement du portail est une des solutions préconisées par le SAN.

Déjections canines

Nous attirons l'attention des Serrissiens sur la situation intolérable que la Commune rencontre au sujet du problème posé par les déjections canines, en particulier sur le parc urbain. **Nous rappelons qu'une réglementation par voie d'arrêté municipal existe depuis le 30 octobre 2008 assortie d'une pénalité de 35 à 150 euros**, dans le cadre des pouvoirs de Police accordés au Maire pour répondre notamment au principe de salubrité publique.

Des bornes pour déjections canines sont disposées sur l'ensemble de la Commune depuis 3 ans, et la mise en place de ce mobilier urbain spécifique est renforcée chaque année. Un rappel est fait régulièrement dans notre journal municipal.

L'aménagement du territoire tient compte volontairement d'un réseau d'espaces verts important naturel ou semi-naturel, valorisant son fort potentiel environnemental. Ces espaces constituent donc un atout essentiel dans la préservation des continuités écologiques et représentent pour nos habitants un lieu de reconnaissance et de détente.

Il est fort dommageable que nos parcs, jardins et liaisons douces soient ainsi souillés, décourageant de nombreux promeneurs qui sont de plus en plus nombreux à manifester leur exaspération. Ceci n'est dû qu'à un manque de civisme chronique générant de multiples nuisances, en termes d'hygiène publique, en termes d'image pour la ville et en termes de coût de fonctionnement pour les services municipaux.

On dit que le chien est le meilleur ami de l'homme. Il est aussi un lien incontestable pour les personnes âgées ou isolées. Cette complicité naturelle, valeur de symbole, ne doit pas être ternie par quelques attitudes négligentes...

Ramasser les déjections de son chien est un acte de civisme à la portée de tous.

C'est un problème de bon sens collectif dont la réponse ne peut qu'être individuelle.





Opération Tranquillité Vacances

Vous partez en vacances cet été ?

Vous pouvez remplir un formulaire d'**Opération Tranquillité Vacances** auprès de la Police Municipale, ou bien à la Police Nationale de Chessy.

Les agents effectueront ainsi des passages réguliers afin de surveiller vos habitations pendant votre absence. Ce formulaire est aussi disponible sur le site de la Mairie, **www.mairie-serris.net**, dans la rubrique téléchargements.

Police Municipale de Serris

Mairie du Bourg - 12 rue Émile Cloud - Tél. : 01 60 43 27 15 Courriel : police.municipale@mairie-serris.net





Au Quo tidien

Éco-gestes





Le compostage

Outre le recyclage que tout le monde pratique désormais plus ou moins, il est indispensable de proposer une démarche complémentaire : c'est le compostage des déchets organiques, ménagers ou liés au jardin.

En quoi consiste le compostage des déchets ?

Le compostage est une technique naturelle qui consiste à stocker "en tas" un certain nombre de déchets organiques, végétaux ou animaux, qui se décomposeront petit à petit pour former du terreau. En effet, l'entassement provoque dans un premier temps une fermentation des déchets à l'intérieur du tas maintenu en milieu anaérobie. Grâce à une activation très importante de l'activité des micro-organismes les débris sont progressivement décomposés. À l'intérieur du tas, la température monte fortement (jusqu'à 70 °C !) provoquant l'élimination des germes et des graines de plantes indésirables au jardin. Dans un deuxième temps, le tas devra être ventilé régulièrement afin d'activer les micro-organismes assurant l'humification. Un arrosage avec des purins animaux ou végétaux sera aussi bénéfique dans ce sens.

Quels sont les déchets que je peux y mettre ?

Tous les déchets de légumes et de fruits, moyennant qu'ils soient garantis sans traitements, les tontes de gazon, les mauvaises herbes non montées en graines, les cendres de bois, les fumiers de lapin, de poule ou mieux de cheval ou de vache, les terreaux de jardinières d'annuelles défleuries, et les déchets végétaux divers du jardin. Tous ces déchets doivent être sains.

Le point important est toujours d'apporter sur le tas de compost des déchets réduits en petits morceaux et mieux encore broyés qui se décomposeront plus facilement et rapidement.

À éviter tout de même : les cartons et papiers imprimés en couleurs, les épluchures d'agrumes, les déchets de bois peints ou traités.

À bannir: les plantes malades, les déchets d'aquarium qui ont été traités avec des produits chimiques

Quand commencer un compostage?

Le début de l'été, le printemps ou l'automne sont des moments aussi valables les uns que les autres. Cependant, il faudra éviter l'hiver pour le démarrer, puisque le froid peut entraver le bon développement des micro-organismes de décomposition.

Quelles sont les différentes formes de compostage?

Il existe le compostage en tas et le compostage en silo.

Le premier consiste à réaliser un tas de déchets divers entassés progressivement, le second, à stocker ces mêmes débris dans des contenants prévus à cet usage (idéal et discret dans les petits jardins !).

Si votre jardin est de petite taille, achetez un silo à compost en plastique ou en bois de 300 à 400 l. Pour des jardins de taille plus importante, investissez dans des silos avec un système de mélange, d'aération et grille de tamisage plus important, de minimum 600 l. Vous pouvez également aménager 2 ou 3 bacs en bois de récupération ou faites des tas à même le sol. Si vous disposez de beaucoup de branchages, investissez dans un bon broyeur. Pour un compost utilisable pour les semis, un tamis sera nécessaire.

Comment faire ?

- Aérez la base de votre tas en disposant une épaisseur de branchettes (une bonne aération est indispensable pour un bon compostage).
- Ajoutez des déchets en essayant de varier (déchets humides : tontes par exemple et déchets secs comme les feuilles mortes ou la paille) et de ne pas mettre un même élément en trop grande quantité.
- Arrosez régulièrement mais modérément.

Ensuite toute une microfaune du sol va contribuer à réduire les déchets en matière plus fine, l'humus.

Un mois après la constitution du tas, retournez-le et ramenez les déchets de la périphérie au centre du tas où l'activité microbienne est plus intense. Recommencez encore 15 jours plus tard, puis 3 mois plus tard, le compost mûrit et devient sombre comme du terreau.

À ce stade, il peut être utilisé pour les plantes les plus gourmandes, un peu plus tard, toutes les cultures pourront en bénéficier sans problème.

Pourquoi faire son compost?

Cette solution permet de composter ses déchets organiques afin de les réutiliser et ainsi de les rendre au sol dont ils sont issus. De plus elle est particulièrement économique et 100 % naturelle. Du même coup, vous allégez considérablement vos ordures ménagères et vous participez activement à l'effort collectif de recyclage tel que la nature nous le montre. Enfin, le compost est un fertilisant naturel et gratuit pour les végétaux. Il enrichit en humus le sol tout en améliorant sa structure.

Le SMITOM propose aux particuliers d'acquérir des composteurs individuels de jardin.

Afin de vous porter acquéreur d'un composteur, vous devrez adresser un chèque de 22 euros à l'ordre du Trésor Public au S.MI.T.O.M. du Nord Seine et Marne ou le déposer directement au siège social situé chemin de la Croix Gillet à MONTHYON (plan d'accès sur le site internet du smitom : www.smitom-nord77.fr).

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Caractéristiques du composteur

Composteur en plastique vert foncé. Matériel réalisé à 100 % en produits synthétiques recyclés. Capacité : 600 litres, hauteur

capacité: 600 litres, nauteur 101 cm, largeur et longueur 98 cm.

Poids: 19 kg.

Livré en kit, présenté en 2 cartons, avec guide de montage et guide d'utilisation. Limité à 1 composteur par foyer.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le SMITOM au 01 60 44 40 03.

Source: www.femininbio.com

Au Quo tidien

Économie



Nouveaux commerces et services



Franprix

Marché alimentaire, large choix de produits de grandes marques nationales et produits Leader Price à bas prix. Espace fruits et légumes. Livraison gratuite à partir de 50 euros.

8 avenue de Saria- 77 700 Serris

Tél.: 01 64 75 25 89 Site internet: www.franprix.fr

Horaires d'ouvertures : Ouvert 7 jours sur 7, de 8h00 à 21h30.

Dr Christine COSTEIRA-AUBRY

Médecine Générale et Allergologie.

13 cours du Danube - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 04 53 30

Consultations sur rendez-vous tous les après-midi du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin.



Révélation Déco

Conseil en décoration intérieure pour particuliers et professionnels. Mise en valeur d'un bien immobilier (home-staging) Cours de décoration et ateliers de loisirs créatifs

Forum du Parc, 1 Boulevard Michaël Faraday - 77 700 Serris

Tél.: 01 64 75 27 14 ou 06 73 86 54 75 - **Courriel:** renseignements@revelationdeco.fr

Site internet: www.revelationdeco.fr

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi sur rendez-vous

Erratum

Sun Brazil

Centre de bronzage et d'esthétique

Forum du Parc

1, bd Mickaël Faraday - 77 700 Serris

Tél.: 06 68 99 14 01

Site internet: sunbrazil77.com

Ouvert 7 jours sur 7:

- du lundi au samedi, de 9h30 à 21h00,
- dimanche et jours féries : voir en magasin.



Roche Bobois

Ameublement, décoration intérieure

Centre commercial Val d'Europe - 1 cours de la Garonne - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 42 11 80

Horaires d'ouvertures: - du lundi au samedi, de 10h00 à 19h00

- le dimanche, de 11h00 à 19h00



Stream auto

Stream Auto nettoie l'intérieur et l'extérieur de votre véhicule au moyen de la vapeur, en station mobile, à votre domicile, site, lieu de travail, en sous-sol, garage, parking, selon votre convenance. Une autre façon écologique de prendre soin de votre véhicule.

Forum du parc - 4 boulevard Michael Faraday - 77 716 Marne la vallée

Tél.: 01 60 42 88 49 - Courriel: contact@streamauto.fr - Site internet: www.streamauto.fr

Horaires du standard : du Lundi au vendredi, de 9000 à 1800.

Unité d'intervention: du Lundi au Dimanche* de 8h00 à 19h00 (*Jours fériés compris).

Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Du vendredi 26 juin au dimanche 28 juin, de 10h00 à 19h00 sans interruption

Exposition arts plastiques Venez découvrir les travaux de :

- L'Atelier,
- les Chênes Vitrail,
- l'Atelier BD de la Boîte à Crayons
- le cours de Modelage sculpture Salle Alfred de Musset et Maison des Arts Entrée libre.

SPORT

30, 31 mai et 1er juin 2009

Val d'Europe Trophée

Organisé par le Racing Club Serris Val d'Europe. Stade de l'Hermière

14 juin 2009

Challenge Éric Leroux

Organisé par le Budokaï Serris judo. Gymnase Éric Tabarly.

14 juin 2009

Démonstration de mini-moto éducative

Organisée par l'Espace Tout Terrain Moto Club. Terrain de moto-cross.

28 juin 2009

Tournoi de Handball sur herbe

Organisé par le Handball Club du Val d'Europe. Stade des Marmousets.

CULTURE

Dimanche 7 juin, de 13h30 à 18h00

Fête de la Culture

Organisée par le SAN du Val d'Europe. Ateliers, démonstrations, expositions. Entrée libre. Château de Chessy

ANIMATION, FÊTES et LOTO

Samedi 6 juin, de 13h30 à 18h00

3º Fête de l'Environnement du Val d'Europe

Organisée par le SAN du Val d'Europe. Place d'Ariane.

Samedi 13 juin

10 ans de Serris Val d'Europe

Organisé par Serris Danse Val d'Europe. Informations auprès de Brigitte au 06 98 12 96 73 Salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly.

Dimanche 21 juin

Fête de la Musique (voir page 7)

Ferme des Communes et Parvis de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 5 juillet, 10h00-18h00

Journée jeux

Salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly.

Lundi 13 juillet, 20 h 00

Grand bal populaire Buffet et soirée dansante gratuits

Halle de la Ferme des Communes

INFOS MUNICIPALES

25 juin 2009 (date susceptible d'être modifiée)

Conseil municipal

Hôtel de Ville de Serris.

Dimanche 7 juin 2009, de 8h00 à 18h00.

Élections européennes

Jeudi 4 juin, jeudi 3 septembre et jeudi 3 décembre

Ramassage des ordures extra-ménagères



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net